

KR-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2000-09 DU 4 JUILLET 2000

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 13 janvier 2000 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du Projet d'Appui au Développement Rural de l'Ouémé (PADRO)

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt signé le 13 janvier 2000 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du projet d'appui au développement rural de l'Ouémé (PADRO) pour un montant de **onze millions six cent quatre vingt mille (11 680 000) unités de compte** soit environ **neuf milliards trois cent quarante quatre millions (9 344 000 000) de francs cfa.**

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

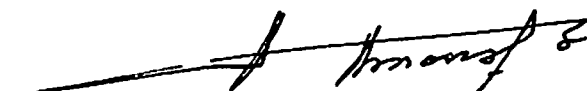
Fait à Cotonou, le 4 juillet 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



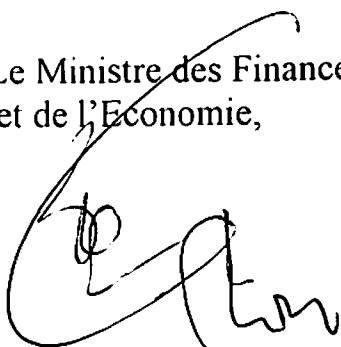
Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



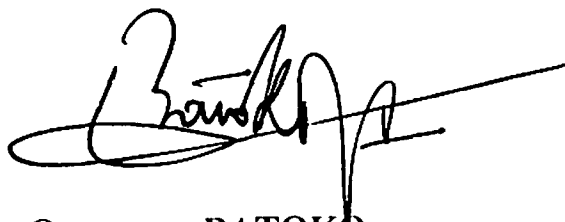
Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre du Développement Rural,



Ousmane BATOKO
Ministre Intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MISAT 4 MFE 4 Autres Ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-
DGDDI-5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB DCCT- INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 1 JO 1